

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 17 septembre 2025

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Afférents au Conseil municipal</td> <td style="padding: 5px;">En exercice</td> <td style="padding: 5px;">Qui ont pris part à la délibération</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">22</td> <td style="padding: 5px;">22</td> <td style="padding: 5px;">20</td> </tr> </table> <hr style="width: 20%; margin: 10px auto;"/> <p>Date de la convocation : 20 août 2025</p> <p>Date d'affichage : 20 août 2025</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20	<p>L'an deux mille vingt-cinq le Dix-Sept du Mois de Septembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Eric TUPHE, Roland VIDAL, Véronique BOREL, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Pierrick ROCHE, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Gilbert CROS donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Magali CRAUSER.</p> <p>Absent : Béatrice THOMAS.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	20					

OBJET : Convention avec le CAUE pour le dispositif ARCHISTOIRE

Archistoire© est une application mobile de visites culturelles et patrimoniales éditée par les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Première application nationale de découverte du patrimoine et des territoires, élaborée par des professionnels, Archistoire© est un véritable outil pédagogique numérique pour interpréter les paysages naturels et bâtis qui nous entourent.

La Ville de Murat souhaite en partenariat avec le CAUE engager la création d'un parcours sur la commune particulièrement pour transmettre la mémoire des événements tragiques des 12 et 24 juin 1944.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT	SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
Devis 9B+ création de l'application	20 000,00 €	Conseil Régional	80%	14 600,00 €
Contribution CAUE	6 000,00 €	Municipalité		1 400,00 €
TOTAL HT	26 000,00 €			
TOTAL TTC	30 000,00 €			

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de réception de l'AR: 22/09/2025

015-200071702-DE_068_2025-DE
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE la signature de la convention ARCHISTOIRE avec le CAUE du Cantal ;

DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles ZHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en même pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 22/09/2025
Date de reception de l'AR: 22/09/2025

015-200071702-DE_068_2025-DE
A G E D I